

Belgium-Arlon: Geotechnical engineering services

OJ S 198/2021 12/10/2021

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Association Intercommunale IDELUX Eau

National registration number: 0204.359.994_21654

Postal address: Drève de l'Arc-en-Ciel, 98

Town: Arlon

NUTS code: BE341 Arr. Arlon

Postal code: 6700

Country: Belgium

Contact person: Quentin NEULENS - Chef de projets

E-mail: quentin.neulens@idelux.be

Telephone: +32 63281900

Internet address(es):Main address: <http://idelux.be>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=425290>**I.2. Information about joint procurement**

The contract is awarded by a central purchasing body

I.3. CommunicationThe procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=425290>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=AIVE-AC_ES_RQT-F02**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Intercommunale

I.5. Main activity

Environment

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage pour IDELUX Eau et pour d'autres projets du groupe IDELUX

Reference number: AIVE-AC_ES_RQT-F02_0

II.1.2. Main CPV code

71332000 Geotechnical engineering services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent marché de service porte sur la réalisation, dans le cadre des projets d'assainissement et d'égouttage repris dans les programmes d'investissement communaux et les programmes d'investissement de la SPGE, des campagnes d'essais.

Les interventions se font sur l'entièreté du territoire de la Province de Luxembourg sur lequel sont répartis les réseaux d'égouttage et les ouvrages d'assainissement des 44 communes de la Province et d'IDELUX Eau, ainsi que les réseaux et ouvrages des autres pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE34 Prov. Luxembourg (BE)

Main site or place of performance: Province de Luxembourg

II.2.4. Description of the procurement

Ils consistent à réaliser dans le cadre des projets d'assainissement et d'égouttage repris dans les programmes d'investissement communaux et les programmes d'investissement de la SPGE, des campagnes d'essais pouvant comprendre :

- De la sismique réfraction ;
- Des forages non destructifs ;
- Des essais de pénétration ;
- Des essais de perméabilités ;
- Des essais pressiométriques ;
- Le prélèvement d'échantillons élémentaires et la réalisation d'échantillons composites ;
- Des analyses de pollution du sol ;
- La rédaction de rapports de qualité des terres et leurs introductions sur la plateforme Walterre pour l'obtention du certificat de contrôle de qualité des terres ;
- La rédaction des rapports de synthèse.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Les prélèvements en ce compris le choix de la méthode de prélèvement, l'échantillonnage, le conditionnement et la conservation des échantillons jusqu'à la remise au laboratoire sont réalisés sous la direction et la responsabilité d'un expert disposant de l'agrément visé à l'article 27 du "Décret sols" dans le respect des modalités fixées dans le Compendium Wallon des Méthodes d'Échantillonnage et d'Analyse (C.W.E.A.) et du guide de référence relatif à la gestion des terres (GRGT).

Les analyses sont réalisées par un laboratoire disposant de l'agrément visé à l'article 27 du "Décret sols" et sont effectuées en respectant les directives reprises dans le C.W.E.A.

- d'un agrément reprenant les points c) et d) visés à l'AGW du 13 décembre 2018 relatif à l'agrément des personnes effectuant un forage ou un équipement de puits destiné à une future prise d'eau souterraine, à l'installation de sondes géothermiques, à la reconnaissance géologique, à la prospection, à l'implantation de piézomètres et modifiant divers arrêtés.

- de l'enregistrement en tant que préleveur suivant les dispositions de l'AGW du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres.

- d'un agrément visé à l'article 24 de l'AGW du 06 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

III.2.2. Contract performance conditions

Afin d'attester de sa capacité technique à accomplir les missions visées dans le présent marché, le soumissionnaire doit impérativement disposer :

- d'un agrément reprenant les points c) et d) visés à l'AGW du 13 décembre 2018 relatif à l'agrément des personnes effectuant un forage ou un équipement de puits destiné à une future prise d'eau souterraine, à l'installation de sondes géothermiques, à la reconnaissance géologique, à la prospection, à l'implantation de piézomètres et modifiant divers arrêtés.

- de l'enregistrement en tant que préleveur suivant les dispositions de l'AGW du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres.

- d'un agrément visé à l'article 24 de l'AGW du 06 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Le soumissionnaire apportera la preuve de sa capacité technique en fournissant les documents probants attestant qu'il dispose de ces agréments et de cet enregistrement. Ceux-ci doivent perdurer toute la durée du marché.

Les participants peuvent faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre eux-mêmes et ces entités. Ces entités sont soumises aux causes d'exclusion conformément à l'art.64 de l'AR du 18/04/2017. Par ailleurs, le soumissionnaire indiquera dans son offre la part du marché qu'il entend sous-traiter ainsi que le ou les sous-traitants proposés.

Les groupements d'entreprises peuvent en effet prendre la forme d'une association momentanée ou d'une entreprise faisant appel à d'autres entreprises en sous-traitance. Il n'est pas nécessaire que chacun des membres du groupement remplisse toutes les conditions de capacité technique : il suffit qu'un seul membre du groupement remplisse toutes les conditions, ou qu'un membre remplisse certaines conditions et que d'autres membres remplissent les autres conditions. En tout état de cause, la ou les conditions remplies par un membre doivent être en lien avec l'objet de sa collaboration au sein du groupement.

Si l'offre est déposée par une entreprise utilisant les services de sous-traitants, la soumission doit comporter un engagement écrit et signé de ce sous-traitant à collaborer avec le participant en cas d'attribution du marché, si la capacité du sous-traitant est mise en avant au stade de la sélection qualitative. L'engagement précise l'objet de la collaboration en rapport avec les missions faisant l'objet du marché.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with several operators
Envisaged maximum number of participants to the framework agreement: 3

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 15/11/2021 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 14/04/2022

IV.2.7.

Conditions for opening of tenders

Date: 15/11/2021 Local time: 11:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science, 33

Town: BRUXELLES

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

07/10/2021